

Décision du 18 septembre 2020 modifiant la décision du 18 avril 2019 portant répartition des présidences des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départementaux dans les départements du ressort de la délégation interrégionale Grand Est

NOR : JUST2024835S

Décide :

Article 1 : l'article 1 de la décision du 18 avril 2019 portant répartition des présidences des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départementaux dans les départements du ressort de la délégation interrégionale Grand Est est modifié comme suit :

La mention :

Département	Direction	Fonction
Marne	AP	Directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation de la Marne

est remplacée par la mention :

Département	Direction	Fonction
Marne	SG	Délégué interrégional du secrétariat général Grand Est

En application de l'article 2 de l'arrêté du 7 avril 2020 modifiant l'arrêté du 10 juillet 2014 portant création de comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au sein du ministère de la justice, le délégué interrégional du secrétariat général est désigné président par intérim, pour une durée maximale de six mois, à compter du 18 septembre 2020.

Article 2 : La présente décision sera publiée au bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait à Paris, le 18 septembre 2020

La cheffe du service des ressources humaines

Myriam BERNARD

